LA RATIO « DEPENSES SOCIALES/PIB » COMPARE A CEUX DES AUTRES PAYS EUROPEENS EST-IL L'INDICATEUR A PRIVILEGIER POUR CONDUIRE L'ADAPTATION DE NOTRE PROTECTION SOCIALE EN FRANCE ?

#### Second article.

1.6 Toute comparaison concernant les dépenses sociales, hormis l'étendue de la gamme des prestations, doit prendre en considération le niveau de redistribution pour réduire la pauvreté, et le coût du travail qui supporte pour partie cet effort.

Commençons par le coût du travail. Reprenons ici un chapeau d'un article de presse qui va illustrer parfaitement les propos qui suivent : « *Que mesure le coût du travail ? Est-il trop élevé en France par rapport à ses voisins ?* ». Présenté ainsi, on peut tout et rien dire dans les comparaisons effectuées. Essayons encore une fois de clarifier.

#### 1.6.1 Coûts horaires et productivité

En premier lieu, précisons tout de suite que le coût horaire moyen de la main d'œuvre varie fortement d'un pays à l'autre en Europe.

De 9,3 euros en Bulgarie en 2024 (4,90 en 2020), il peut dépasser les 48,1 euros au Danemark. Et bien sûr, les cotisations sociales varient d'un pays à l'autre, tout comme la couverture sociale. <u>C'est la limite d'une comparaison entre 27 pays aux économies structurellement différentes</u>. C'est un peu comme comparer sur une autoroute une Audi Quattro Q8 avec une Dacia Sandero. En fait, une telle approche n'a aucune utilité pratique pour un décideur politique.

De plus, cela relativise bien sûr la notion de moyenne, souvent affichée par les chroniqueurs à l'exemple du chapeau de presse que nous venons de présenter. Enfin, ces niveaux varient fortement dans un même pays selon le secteur d'activité. Donc, difficile de tirer des conclusions sur la base d'une simple moyenne qui peut dissimuler certaines situations. Encore une fois, il faut revenir sur le métier et creuser plus en profondeur les « réalités sociales ». C'est la noblesse de la fonction des vrais économistes, c'est-à-dire ceux qui étudient sans aucun prisme idéologique.

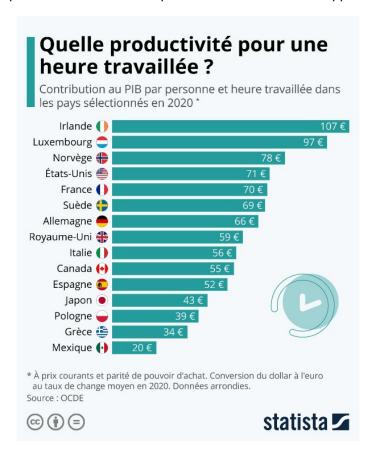
NB! Je profite de cette remarque pour indiquer au lecteur que je retiens les travaux économiques de quelques origines qu'ils proviennent (de gauche comme de droite, de libéraux à keynésiens, dès lors qu'ils apportent un éclairage bien argumenté au débat.

Au sein de l'UE, le coût horaire moyen de la main d'œuvre s'est élevé en 2023 à 31,28 euros, alors que ce chiffre monte à 37,80 euros pour la zone euro.

Mais que diable, pourquoi comparer le coût de la Roumanie de 11 euros à celui de la France, situé à 42,2 euros? Bien sûr qu'il y a une différence. Et ce d'autant plus que ces chiffres dépendent fortement de la structure des emplois, ainsi que nous l'avons mentionné. Dans un pays où les cadres sont en nombre important et très qualifiés, le coût horaire est élevé. C'est logique. Dans un autre, où la main d'œuvre est plus ouvrière, nous obtenons tout aussi logiquement le résultat inverse. Encore une fois, il faut au moins s'efforcer de comparer les pays présentant des caractéristiques assez proches, en particulier sur le degré de qualification de la population active, rapportée également à ses secteurs d'activité, selon le niveau plus ou moins élevé de la valeur ajoutée dégagée.

#### a) Coût et productivité du travail

Commençons par un graphique qui montre la productivité pour une heure travaillée en 2020 (il faudrait des chiffres plus récents mais ils ne sont pas encore disponibles). Néanmoins, cela donne une base de départ. Si l'on ne retient que le champ européen, l'on observe que les écarts sont relativement importants. C'est un premier constat de base que nous allons maintenant approfondir.



Dans ce prolongement, ainsi que l'argumentait en 2020 l'économiste (Keynésien je le précise) Thibault Briera¹ sur le site Oeconomicus, « Il faut mettre en regard coût et **productivité du travail**. En effet, le coût horaire du travail ne nous dit rien de la production réalisée par les travailleurs. Aux yeux de l'employeur, mieux vaut embaucher un salarié 20€ de l'heure produisant 100€ de valeur ajoutée par heure de travail qu'un travailleur payé 15€ de l'heure créant 50€ de valeur ajoutée. On perçoit intuitivement ici que le déterminant de l'embauche ne sera pas tant le coût du travail que le **coût unitaire du travail** (CUT). En définissant au niveau agrégé la productivité comme le rapport entre la production totale et le nombre d'heures travaillée, on obtient la mesure du :

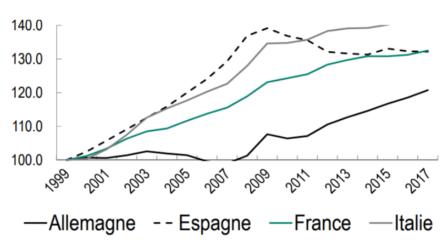
#### Coût unitaire du travail horaire = Coût du travail / Productivité ».

A partir du graphique suivant, Thibault Briera concluait que <u>la France n'apparaissait pas « comme un pays dont le coût du travail augmente démesurément, par rapport à la tendance européenne »</u>. Une remarque formulée en 2018, mais l'on peut estimer raisonnablement que cela n'a pas changé énormément en 2024.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Economiste du Nouveau Front Populaire.

Nous sommes là encore dans une moyenne, et la sagesse voudrait que l'on distingue, dans les analyses, le coût du travail dans l'industrie, dans le tertiaire et dans la construction, car il y a des différences significatives dans leur niveau et dans leurs évolutions.

# Coût unitaire du travail, base 100 en 1999 – donnée AMECO



# b) Coût du travail et l'alibi de la compétitivité

En réalité, le coût du travail est souvent mis en avant dans le registre de la compétitivité. Le patronat évoque l'intensité concurrentielle et fournit de nombreux éléments pour justifier la délocalisation : « Le coût du travail est trop cher, donc c'est normal d'installer des usines ailleurs ». On se demande bien pourquoi, par exemple, Toyota, dans un marché automobile difficile, continue d'investir en France² en 2025 ... Lorsque vous produisez des produits à forte marge, intégrant à la fois qualité et réelle innovation, vous vous dotez d'un positionnement concurrentiel avantageux. La complainte du coût du travail doit donc être mise en relation avec la gamme de production, en particulier à faible valeur ajoutée. C'est là, à mon sens, que réside le problème français.

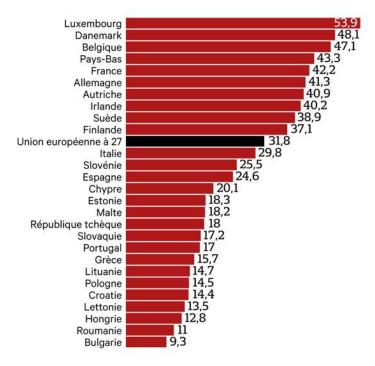
Si l'on prend comme comparaison la France et l' Allemagne, selon l'Office fédéral, les deux nations se classent respectivement cinquième et sixième des 27 pays de l'Union européenne en matière de coût du travail. En l'espace d'un an, les Pays-Bas sont passés devant la France, et l'Allemagne devant la Suède. Encore une fois, il nous semble que le coût du travail doit être rapporté à la valeur ajoutée produite.

3

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Depuis son installation en 2001 à Onnaing, près de Valenciennes (Nord), Toyota a investi près de 1,5 milliard d'euros.

# Le coût du travail dans les pays de l'UE en 2023

En euros par heure dans l'industrie des biens et les services



SOURCE: DESTATIS



En 2023, les entreprises allemandes des secteurs de la production et des services ont payé en moyenne 41,30 euros pour une heure de travail effectuée. Leurs alter ego français ont dû débourser près d'un euro de plus, à 42,20 euros de l'heure. L'écart est seulement de 2 % ... En 2024, selon Rexecode, ces coûts sont sensiblement équivalents. Toutefois, il s'agit encore une fois de moyenne et il faut noter des écarts plus importants selon les secteurs d'activité.

En réalité, tout dépend de la situation concurrentielle au plan international. Pour certains domaines d'exportation, le niveau du coût du travail français peut effectivement jouer en défaveur de notre pays, face à des concurrents internationaux, notamment asiatiques. Mais là encore, nous ne pourrons jamais rivaliser en direct avec des pays dont les salaires sont beaucoup plus faibles que les nôtres. Cela donc doit conduire notre pays à définir des activités où nous serons à même de rivaliser au plan international face à des compétiteurs dont les salaires et charges sociales sont plus faibles, hormis celles répondant à l'exigence d'une souveraineté stratégique. C'est à ce stade que le critère PIB/PPA (Parité en Pouvoir d'Achat) doit servir de fil directeur.

#### c) Quelle concurrence pour une économie à 75 % tournée vers les services ?

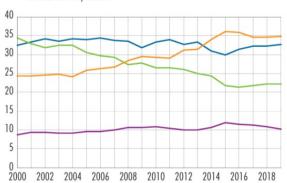
En fait, la plupart de nos grands groupes français ont déjà délocalisé une partie de leur production à l'étranger afin de bénéficier de meilleures conditions de production, y compris fiscales. J'ajoute pour avoir mené de nombreux audits sociaux, que j'ai été souvent choqués de voir que les résultats des centres de R&D en France, financés largement par le CIR, étaient exploités en production dans des usines hors de France ...

Mais nous avons que la part industrielle dans notre pays est de plus en plus faible. En réalité, le coût du travail dans l'hexagone, comparé à d'autres à l'étranger, doit être relativisé au regard de notre économie très tertiarisée : 75 % des salariés français travaillent désormais dans les services... Or, les secteurs des services³, à part l'informatique au sens large (intégrant les Telcos), sont généralement déployés au seul plan national et rarement à l'international. Lorsque c'est le cas, c'est par l'intermédiaire de filiales et, par conséquent, le coût du travail français n'exerce que peu d'influence négative sur la conquête des marchés internationaux. En réalité, lorsque les services sont orientés vers les exportations, hormis le secteur important du tourisme, c'est au regard de l'internationalisation des chaînes de valeur, donc en lien avec la production industrielle. Le graphique suivant en donne un bon aperçu⁴.

# G5 Structure des échanges de services de la France

(en % du total des échanges de services, exportations et importations)

- Services auxiliaires
- Services en aval de la production
- Services en amont de la production
- Services liés à la production



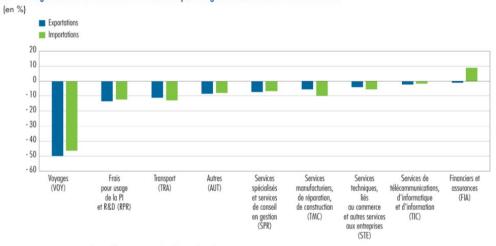
Note : Les différentes catégories de services sont ici regroupées en fonction de la manière dont ils s'articulent et s'intègrent au sein du processus de production. L'articulation de ces regroupements avec la présentation standard de la balance des paiements est présentée en annexe. Les services d'intermédiation financière indirectement mesurés sont exclus, car ils sont mesurés uniquement à partir de 2012.

Source : Banque de France, balance des paiements.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Le commerce, la restauration, le transport, l'assurance, la banque, etc.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> « Vingt ans d'essor des échanges de services de la France » - Banque de France : 236/1 Juillet 2021

## G7 Échanges de services de la France : évolution par catégorie de services entre 2019 et 2020



Note : PI, propriété intellectuelle. R&D, recherche et développement. Source : Banque de France, balance des paiements.

En outre, le coût des services peut être plus faible que le coût moyen général : par exemple, dans ce domaine, les salariés français sont rémunérés en moyenne 39,80 € par heure contre 42,30 € pour les Allemands. Dans l'industrie, ainsi que le montrent les deux graphiques ci-dessus, ces services jouent un rôle d'accompagnement, bien évidemment. Mais on le voit, le coût est inférieur à ceux d'autres concurrents industriels.

Et là encore, relativisons : en 2022, les entreprises du CAC 40, qui sont les fleurons de notre économie, employaient seulement 1,2 millions de personnes en France contre 4,1 millions de personnes à l'étranger, soit un peu plus de 22 %. Rappelons que le nombre de salariés (secteurs marchands et non marchands) s'élève à un peu plus de 22 millions... Donc, 1,2 millions de salariés des entreprises du CAC 40 comparés à 22 millions, c'est 5,45 % ... L'AFEP, de son côté, élargit l'échantillon, en prenant en compte près de 300 groupes<sup>5</sup>, ce qui lui permet de revendiquer pour ces entreprises 31 % de l'emploi (soit 4,3 millions de salariés), avec un tiers de la valeur ajoutée et la moitié du chiffre d'affaires à l'export.

En réalité, toute une partie de notre production industrielle a été délocalisée depuis plusieurs décennies, à l'exception de la fonction R&D qui bénéficie de l'Etat, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, du Crédit impôts recherche. En d'autres termes, l'on innove en France mais ensuite, l'on préfère produire ailleurs ... Autant de valeur ajoutée en moins pour notre pays. Autant de cotisations sociales en moins également ...

Pour le redire avec insistance, l'on comprend bien que notre compétitivité n'est pas liée uniquement à cette différence de coûts du travail, mais à la valeur ajoutée produite ; donc à la conception de l'offre et à son niveau de qualité (ce que l'on a dénommé « compétitivité de l'offre-hors prix »). A part certains secteurs clefs, conception et qualité sont devenues relativement médiocres ... Pour l'industrie, cela s'explique : ainsi que nous l'avons déjà mentionné, le rendement réel de l'investissement en innovation réside beaucoup dans le couplage R&D/Usines de production. En d'autres termes, plus les directions de R&D sont proches ou inclues au sein de sites de production et dans les processus, et plus ces travaux de recherche conduisent à de réelles innovations majeures, capables d'apporter une différenciation-produits ou une amélioration des processus (donc plus de productivité). D'où l'importance de revenir à une organisation R&D intégrée à la production. Mais nous n'en prenons pas le chemin. Sauf avec les

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> 274 y compris activités financières et de l'assurance, 248 sans ces activités

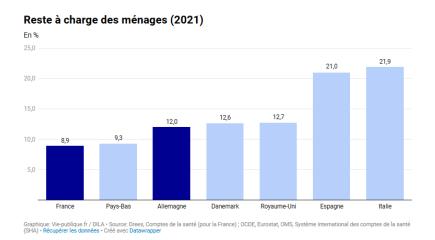
dernières orientations de relancer notre industrie de l'armement, qui constitue effectivement un réel vecteur d'innovations. Mais encore faut-il que le sourcing des « composants critiques » ne viennent pas de l'étranger : or, c'est le cas, avec les Etats-Unis et la Chine qui sont nos principaux fournisseurs en la matière. Qui est alors à l'origine de la réelle innovation ? Nous avons déjà une partie de la réponse avec le secteur automobile. Nos constructeurs sont aujourd'hui des marketeurs et des assembleurs, et l'innovation vient des grands équipementiers. Nous verrons ce qu'il en advient pour les industriels de la Défense ....

Nous aurons l'occasion de reparler de tous ces aspects de compétitivité dans d'autres articles à venir. Mais il était déjà important d'avoir une première idée s'agissant du coût du travail incluant les charges sociales. Mais là encore, nous allons le voir maintenant, d'autres « réalités sociales » sont à prendre en considération dans notre examen. En particulier, au niveau du salarié dans son quotidien.

#### d) Le vécu du terrain et le vécu de l'employeur

Si l'on retient toujours l'exemple de l'Allemagne, notre concurrent direct mais aussi notre premier client<sup>6</sup>, le coût de la vie y est 0,27 % plus élevé qu'en France. Un élément à prendre en compte dans les comparaisons. Par conséquent, à un coût du travail déterminé, le pouvoir d'achat final en termes de comparaison doit être apprécié à sa juste valeur.

De plus, au-delà de la consommation courante, en matière de dépense de santé, le « reste à charge » en Allemagne est nettement plus élevé qu'en France. Pour s'en convaincre, il suffit de discuter avec des détachés qui vivent outre-Rhin et qui ont des enfants : le coût des mutuelles santé est nettement plus élevé qu'en France... Donc, il y a le vécu de l'employeur face à ses concurrents et le vécu du travailleur face aux coûts de la vie... Le graphique suivant montre ces différences de reste à charge par grands pays de l'UE.



Il faut aussi rappeler dans les comparaisons entre la France et l'Allemagne, **l'impact des mini-jobs** allemands, rémunérés 556 € par mois, ce qui joue sur la moyenne du coût du travail ! Ce sont des emplois de courte durée car limité à 3 mois ou 70 jours calendaires par an. C'est la règle « Geringfügige Beschäftigung » qui s'applique spécifiquement à ces contrats. L'employeur paie un montant forfaitaire

de 25 % à la Knappschaft : 12 % pour l'assurance retraite, 11 % pour l'assurance maladie et 2 %  $\,$ 

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> L'Allemagne demeure à la fois le premier client et le premier fournisseur de la France et représente 13,7% du total des exportations françaises.

d'impôts. Or, il y a environ 6 millions de mini-jobs en Allemagne... sur 41 millions de travailleurs en activité, soit environ 15 %.

<u>Cela affecte donc les moyennes et nuance les comparaisons.</u> Encore une fois, il faut être prudent dans l'usage des benchmarks.

## e) Renforcer la compétitivité industrielle ou réduire le chômage ?

Pour terminer sur cette question du coût du travail (il y aurait encore beaucoup à dire...), présenté trop souvent comme une forme d'alibi à la perte de concurrence de notre économie, notamment pour l'industrie, prenons néanmoins en considération les propos tenus récemment le 7 février 2025 au Sénat par Louis Gallois.

Rappelons que c'est lui qui avait proposé en novembre 2012 le Pacte de solidarité incluant le CICE. Que nous dit-il aujourd'hui ? Il rappelle qu'il y a plus de dix ans, le problème majeur de l'industrie française était celui du manque de compétitivité de <u>notre modèle social sur les salaires allant jusqu'à 3,5 fois le SMIC</u>. **Retenons ce seuil** qui est très important pour comprendre la problématique posée.

En effet, s'agissant de l'industrie, le problème selon lui n'était pas ce SMIC, car peu de salariés dans ce secteur sont rémunérés sur cette base. Du fait de son expérience chez Airbus, il avait comparé le régime des cotisations sociales français et allemands. Il avait noté qu'en Allemagne, <u>les cotisations sociales sont plafonnées</u>, ce qui rend les postes d'ingénieurs, de techniciens et d'ouvriers qualifiés bien moins coûteux pour les entreprises qui les emploient.

Son idée était donc par le biais du CICE de compenser cet écart. Voici la proposition figurant dans le rapport de 2012 : « Créer un choc de compétitivité en transférant une partie significative des charges sociales jusqu'à 3,5 SMIC – de l'ordre de 30 milliards d'euros, soit 1,5 % du PIB – vers la fiscalité et la réduction de la dépense publique. Ce transfert concernerait pour 2/3 les charges patronales, et pour 1/3 les charges salariales ».

Or, ce n'est pas la voie choisie en 2013 par le gouvernement de l'époque qui a préféré utiliser ce dispositif pour réduire le chômage<sup>7</sup>. Pour Louis Gallois, la conclusion qu'il a émise au Sénat en février dernier est simple : « **Le CICE a été dévoyé** » ...

#### f) Le CICE a coûté cher pour un résultat mitigé

France Stratégie, en charge du suivi du dispositif souligne à la fois **le manque d'efficacité et le coût du dispositif**. L'institution avait relevé qu'entre 100.000 et 160.000 emplois, tout au plus, avaient été créés grâce au CICE entre 2013 et 2017 : un résultat somme toute assez médiocre rapporté au coût de l'ordre de 18 milliards d'euros en 2016 ... Finalement, ce « crédit d'impôt » **aura coûté près de 110 milliards** d'euros durant les six années de son existence pour 160.000 emplois créés (fourchette haute !). On pourrait tout aussi bien rapprocher ces 110 milliards aux déficits cumulés des régimes de retraite du secteur privé sur la même période (puisque le CICE ne concerne pas la fonction publique). En 2013, le déficit de la Branche retraite s'est élevé à 6,5 milliards, à 5,4 en 2014, 300 millions en 2015, <u>600 millions excédentaire en 2016 et hors FSV</u>, et enfin 1,1 milliards en 2017. Insistons pour rappeler qu'il s'agit uniquement des chiffres de la Branche vieillesse de la sécurité sociale. En cumulé, nous avons donc un

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Le CICE porte sur l'ensemble des rémunérations versées aux salariés au cours d'une année civile qui n'excèdent pas 2,5 fois le SMIC calculé sur la base de la durée légale de travail, augmentée le cas échéant des heures complémentaires ou supplémentaires de travail.

montant de déficit de ce régime de l'ordre de 13 milliards et même un peu moins. Rapporté aux 110 milliards pour le CICE, cela représente donc 11,8 % ... D'un côté, on sublime avec le CICE, à tort, et de l'autre, on dramatise avec le déficit de la retraite. Tout ceci démontre bien que tout est affaire de convention, budgétaire et politique.

Toutefois, et là encore, il n'y a pas de consensus parmi les économistes sur l'impact réel du CICE, ce qui constitue l'un de problèmes dans notre pays pour établir un diagnostic partagé. En effet, l'OFCE établit le nombre d'emplois créés à 400.000 sur la période 2013-2017. Ce qui a conduit France Stratégie à réargumenter sur le sujet, en maintenant son premier constat<sup>8</sup> à 160.000 emplois créés. Par ailleurs, l'on veut démontrer qu'il y a eu des effets positifs indirects. Peut-être. Mais ainsi que France Stratégie le souligne de façon pertinente, il est très difficile de recenser des impacts quantifiés et complets dans un registre de microéconomie.

Bref, depuis le 1er janvier 219, le CICE a été transformé en allègement de cotisations sociales pour un montant d'environ 26,5 milliards d'euros. Et force est de constater qu'il n'y a toujours pas de rebond de notre compétitivité.

Pour avoir une vision complète sur le coût du travail, ajoutons qu'en 2011, la Cour des Comptes<sup>9</sup>, dans son rapport de mars 2011, abordait déjà cette question versus la compétitivité. Faiblement commenté dans la presse à l'époque, car allant à l'encontre du discours patronal, l'analyse des magistrats réfutaient plusieurs arguments concernant la faiblesse du coût du travail dans d'autres pays et notamment en Allemagne, pas plus qu'ils ne confirmaient l'existence d'une structure fiscale économiquement plus efficace outre Rhin.

Lors d'échanges au Sénat en mars 2011 sur « La désindustrialisation des territoires », plusieurs députés avaient d'ailleurs fait valoir que <u>seuls 15 % des problèmes de compétitivité pouvaient s'expliquer par le coût du travail</u>. Et c'était avant le CICE … **Donc, 85 % de notre problème résident dans d'autres causes.** 

Et c'est certainement dans cette recherche que les esprits devraient se mobiliser.

#### g) Les autres causes à notre perte de compétitivité

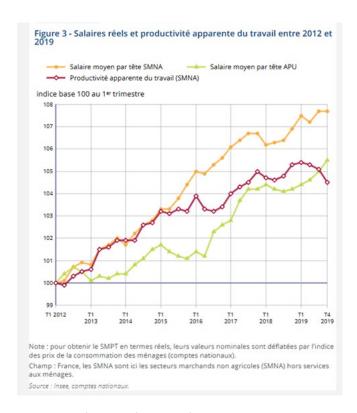
Dans le magazine L'Express<sup>10</sup>, Louis Gallois avait présenté un diagnostic complet sur la question de la perte de compétitivité qui ne reposait pas, pour l'essentiel, sur les charges sociales : il y ajoutait l'aspect bureaucratique de l'administration et la passion de la réglementation, le poids des charges bien sûr, et un point important : des augmentations de salaires, supérieures aux gains de productivité. Constat tout à fait pertinent ...

Le graphique suivant de l'Insee, illustre, pour la période 2012-2019, <u>l'évolution de la productivité apparente du travail (SMNA) par rapport à celle du salaire moyen par tête (SMPT) du secteur marchand non agricole (SMNA)</u>, hors services aux ménages et administrations publiques - APU.

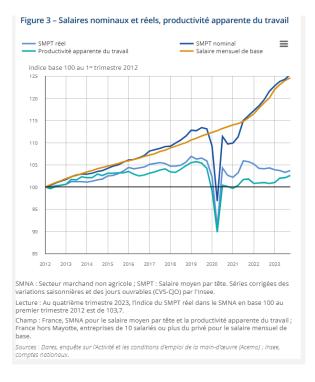
<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Rapport « Évaluation du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi : synthèse des travaux d'approfondissement » - France Stratégie - 17 septembre 2020.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> On pourra lire avec intérêt les propos tenus par Didier Migaud au Sénat le 8 mars 2011 pour commenter les écarts entre l'Allemagne et la France. <a href="https://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20110307/finc.html">https://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20110307/finc.html</a>

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> « Louis Gallois, ex-PDG d'Airbus : "A gauche, on voit trop les patrons comme des profiteurs" ». 29 janvier 2022.



Le graphique suivant, toujours de l'Insee décrit ces évolutions sur plus longue période encore : 2012-2023. Le constat de Louis Gallois est confirmé : les augmentations de salaire ont bien plus augmenté que la productivité apparente du travail<sup>11</sup>. Il suffit de comparer la courbe en vert, celle de la productivité, à celle en jaune concernant le salaire mensuel de base.



 $<sup>^{11}</sup>$  Un constat à porter à l'attention d'Antoine Foucher qui prétend que le « Travail ne paye plus » et qu'il faut massivement désindexer les retraites ...

<u>Tous les maux évoqués par Louis Gallois expliquent les deux tiers de la divergence de compétitivité-coût avec l'Allemagne dans les années 2000-2010.</u>

Posons-nous alors la question : est-ce que les choses ont vraiment changé sur ce plan en 2025 ? Ce grand industriel mentionnait également dans cet interview de 2022 tous <u>les défauts de l'appareil de formation professionnelle</u>, avec un enseignement souvent vu comme une voie de garage. Il terminait son analyse par les conséquences négatives de choix politiques contestables. Nous sommes bien là, et malheureusement encore aujourd'hui, au cœur du problème.

Le lecteur aura certainement compris notre raisonnement : le coût du travail - soi-disant grevé par le poids des charges sociales - est en partie une forme d'alibi destiné à passer sous silence les erreurs d'orientations stratégiques de notre économie, en particulier notre désindustrialisation. Nous ne dégageons plus suffisamment de valeur ajoutée pour absorber le coût du vieillissement. Et nos gouvernants utilisent la dette pour procurer un pouvoir d'achat supplémentaire que ne permet plus notre tissu économique, très tertiarisé. Nous reviendrons sur ce diagnostic de façon très précise.

Ce constat nous conduit à entrer maintenant dans l'étude du couple taux de pauvreté et taux de redistribution que nous avons abordé de façon succincte plus haut.

## 1.6.2 Taux de pauvreté et taux de redistribution

A partir de l'analyse du coût du travail, nous pouvons aborder maintenant le second point : le taux de redistribution. Celui-ci doit être relié au taux de pauvreté déjà commenté dans notre comparaison retraite/PIB. Les deux sont indissociables. Nous invitons donc le lecteur à raisonner désormais à partir de ces trois indicateurs : coût du travail, taux de redistribution et taux de pauvreté. Pourquoi ? Parce qu'aucune solution réaliste en termes de dépenses sociales et notamment de retraite ne peut politiquement être envisagée sans résoudre cette triple relation.

En 2021, dernier chiffre connu au plan européen<sup>12</sup>, le taux de pauvreté monétaire était de 17 % dans l'Union européenne. Là encore, c'est une moyenne. Pour reprendre l'exemple de la Bulgarie, son taux se situait à 22 % tandis que celui du Danemark se positionnait à 12 %. La France quant à elle affichait un taux de 14 %. L'Allemagne était à 16 % et l'Italie à 20 %. Le plus faible taux était celui de la Tchéquie avec 9 % ! Mais pour quelles raisons pour ce dernier pays ?

Comme pour notre exemple Islandais sur les retraites, intéressons-nous à cette situation d'un Etat de l'Europe centrale, car cela nous semble riche d'enseignements. Toujours la primauté des réalités sociales comme fil directeur.

# a) La Tchéquie et son faible taux de pauvreté

Observons tout d'abord que le « coefficient de Gini » <sup>13</sup>, qui mesure les inégalités de revenus, est relativement faible pour la Tchéquie : 0,26. Seuls 22 % des revenus tchèques sont détenus par les 10 % les plus riches. Le pays présente donc l'un des plus faibles taux d'inégalité dans le monde... Côté chômage, celui-ci se maintient à un niveau impressionnant de 4 % (vs 3 % en 2017).

\_

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> France, portrait social – Insee Références – Édition 2023.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Il varie entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité extrême). Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.

# b) L'importance du système éducatif

Plusieurs explications sont avancées pour ces performances. En premier lieu, <u>l'excellent bilan en matière d'éducation</u>, avec un taux de scolarisation de 99,75 %. Les fonds publics ont été réorientés vers l'éducation au cours de la dernière décennie, tandis qu'ils ont diminué dans d'autres secteurs comme les infrastructures. Donc, l'investissement scolaire est un premier facteur fondamental.

Toutefois, cela n'empêche pas la Tchéquie de rencontrer un problème de pénurie de compétences, en raison d'un faible taux d'inscription d'étudiants dans l'enseignement supérieur. Comme quoi, rien n'est simple. L'on comprend bien quel risque cela porte sur l'avenir de l'économie Tchèque, notamment au regard de la rupture que va entraîner la révolution du numérique (IA générative notamment).

#### c) Les autres raisons

Au-delà de l'investissement scolaire, la réforme publique qui a suivi la crise économique mondiale de 2008 a entraîné une hausse de la TVA et une réduction de certaines prestations sociales, mais cela a également inclus d'importantes réductions d'impôts dans d'autres secteurs de l'économie, parallèlement au fait que les retraites fait l'objet en 2013 de revalorisations exceptionnelles (également pour le décès et l'invalidité). Cela démontre que c'est donc le ciblage des mesures qui est fondamental dans le choix des décisions.

Un dernier commentaire est à faire sur le pays : la faiblesse du taux d'emploi des mères de familles, en raison de prestations très généreuses à la naissance, ce qui ne les incite pas à retravailler.

Vous avez donc un aperçu rapide de la situation Tchèque en matière de pauvreté. Rien à voir avec la France. Alors, pourquoi se comparer de la sorte sur la base du seul ratio sur PIB ? Au moins, il faut mesurer les écarts en termes de coefficients de Gini...

# 1.6.3 Tout taux de redistribution nécessite une mesure de son efficacité

Ainsi que l'on peut le déduire de cette courte analyse, les réalités sociales et économiques divergent fortement d'un pays à l'autre, en particulier au sein de l'UE.

#### a) Le choix d'un taux de redistribution est d'essence politique

Ce qui nous conduit au principe suivant : toute comparaison par rapport au PIB reste un simple constat, sans informer des réalités sociales, ni le rendement socio-économique de la dépense. Un principe qu'un bon journaliste devrait rappeler aux « comptables Maastrichtiens ».

Encore une fois, nous privilégions cette dimension des **réalités sociales** pour dépasser la seule lecture d'un ratio brut de décoffrage. Tout au long de cet article et des suivants, nous solliciterons que le lecteur prenne en considération cette dimension sociale mais qui a une forte contrepartie économique.

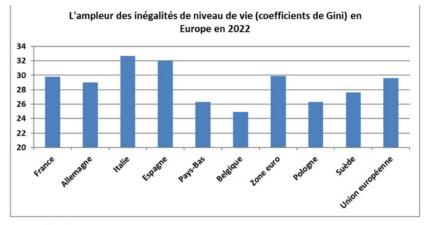
Ce que nous voulons expliquer, c'est qu'un simple agrégat (et encore moins un pourcentage du PIB) ne permet pas de comprendre les conditions de vie d'une population qui sont le fruit des politiques menées par des gouvernements successifs. Avant de prendre des décisions politiques, il faut creuser les analyses, rechercher les causes dans le passé, voire parfois le poids des traditions ; sinon, c'est le règne des lieux communs et autres portes ouvertes.

A cet égard, par un excès de simplification, de nombreux médias en France sont souvent de vrais courants d'air d'idées toutes faites ... Or, comme nous l'avons souligné à maintes reprises, tout est

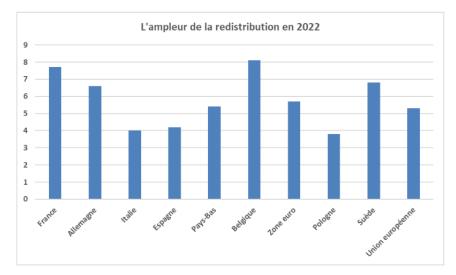
devenu complexe. Ce qui requiert un travail en profondeur et non la facilité du buzz médiatique. Malheureusement, les journalistes en France, et nous en donnerons un exemple, n'ont pas le temps de procéder à ce travail en profondeur, ce qui n'est pas le cas dans la presse anglo-saxonne où les budgets le permettent ainsi que les orientations éditoriales.

Pour revenir à la lutte contre la pauvreté, la redistribution est le principal moyen pour la réduire. Et c'est là où se pose avec acuité la question des prélèvements obligatoires (PO). En France, la redistribution résulte des impôts pour 40 % (surtout de l'impôt sur le revenu) et des prestations sociales en espèces pour 60 %. En comparant ces deux tableaux, l'on constate immédiatement que pour réduire son taux de pauvreté mesuré par le coefficient de Gini (pas très éloigné d'ailleurs de celui de l'UE), la France consacre une redistribution bien plus importante que la moyenne européenne. Toutefois, cela doit nous faire réfléchir à l'efficacité de cette redistribution et à son ciblage.

Nous allons réunir quelques éléments à cette fin. Dans « France, portrait social » publié en novembre 2023, l'INSEE a consacré un développement sur la redistribution monétaire auquel nous renvoyons le lecteur. Il y est notamment indiqué que <u>l'efficacité redistributive d'un transfert, c'est-à-dire sa capacité à réduire les inégalités, est fonction de sa progressivité et de son poids dans le revenu disponible des ménages.</u>



Source: Eurostat; FIPECO.



Source : Eurostat ; FIPECO ; différence entre les coefficients de Gini avant et après impôts et prestations sociales. Les retraites sont incluses dans les revenus avant redistribution et les cotisations de retraite en sont déduites.

FIPECO qui a établi les deux graphiques précédents les commente ainsi: « <u>Les inégalités avant redistribution sont en France (37,5) supérieures à la moyenne européenne</u> (35,6 pour la zone euro et 34,9 pour l'Union européenne). Elles sont plus faibles dans tous les grands pays pris ici en compte. Les prélèvements obligatoires contribuent à hauteur de 40 % à la redistribution des revenus en France, dont 31 % pour le seul impôt sur le revenu, et les prestations sociales à hauteur de 60 % (<u>dont 27 % pour les minima sociaux et la prime d'activité, 20 % pour les prestations familiales et 13 % pour les aides au logement</u>).

L'INSEE indique pour sa part, dans son édition de 2023 du « Portrait social » déjà cité, que <u>l'impôt sur le revenu est effectivement le plus redistributif</u>: en 2022, il participe pour 31 % à la réduction des inégalités de niveau de vie. Les contributions sociales (CSG hors composante maladie, CRDS) et les cotisations d'allocations familiales, faiblement progressives, participent à hauteur de 8 % seulement à la baisse des inégalités.

FIPECO précise également que les régimes de retraite sont supposés ne pas avoir d'effet sur la distribution des revenus, les pensions étant proportionnelles aux cotisations versées et supposées correspondre à des salaires différés. En réalité, ces régimes comportent d'importants « dispositifs de solidarité » en faveur des plus pauvres, ce qui n'est pas sans conséquence sur le poids financier de retraite dans notre pays. Un poids qui est d'ailleurs mis en cause, ainsi que nous le verrons.

b) En France, l'on a mélangé à tort le contributif et le non-contributif, ce qui brouille l'analyse

L'importance de ces dispositifs de solidarité varie fortement d'un pays à l'autre. Quel constat principal en tirer ? Celui d'une certaine confusion dans les analyses entre le poids du contributif réel et de celui du non-contributif.

D'ailleurs, dans une publication récente, la DRESS indique que les prestations sociales non-contributives représentent 38 % du revenu disponible des ménages pauvres. C'est un niveau très important.

En outre, il faut en être conscient, <u>cet effort de redistribution diminue de 11,5 points le taux de pauvreté des moins de 20 ans, les plus jeunes</u>. Est-ce condamnable en soi ? Lorsque certains commentateurs, de « confession maastrichtienne », fustigent les dépenses sociales au titre de la défense des jeunes générations, ils oublient qu'une partie de celles-ci profite aux jeunes les plus pauvres, c'est-à-dire les plus vulnérables.

c) La France montre une redistribution élargie assez effarante et qui explique pour beaucoup les blocages au sein de la population

De son côté, l'INSEE<sup>14</sup> souligne que **la « redistribution élargie »**, incluant l'ensemble des transferts monétaires et les services publics, **améliore le niveau de vie de 57 % des personnes, soit presque six Français sur dix**: « Cette redistribution élargie à l'ensemble des services publics et incluant les retraites correspond à un transfert de **500 milliards d'euros** (25 % du revenu national net en 2019) et contribue à une réduction significative des inégalités de revenus. **A ce titre, en 2019, 57 % des personnes reçoivent plus qu'ils ne versent.** Cette part de personnes bénéficiaires nets de la redistribution élargie s'élève à 49 % autour du niveau de vie médian, contre plus de 85 % parmi les 30 % les plus modestes et

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> INSEE Analyse n°88 – 19 septembre 2023

13 % parmi les 5 % les plus aisés. Avant transferts, les ménages aisés ont un revenu 18 fois plus élevé que celui des ménages pauvres, contre 1 à 3 après transferts ».

NB: Que le lecteur retienne bien ces chiffres: les transferts améliorent le niveau de vie de 6 Français sur 10, pour un coût de l'ordre de 500 milliards d'euros, et 57 % des personnes reçoivent plus qu'ils ne versent. Par conséquent, à tous ceux qui veulent remettre brutalement en cause notre modèle social, voici la base de l'équation politique. C'est toute notre société qui peut donc être impactée par des mesures d'austérité, avec le risque d'une explosion sociale majeure et des grèves paralysant l'ensemble du pays. La démarche de remise en cause totale de la protection sociale mise en avant par les « Maastrichtiens » ignore les menaces qu'une telle mesure peut engendrer. Il y a une forme d'irresponsabilité des « YaKafocon » qui discourent sur les plateaux Télé en prônant une réduction de 20 % des dépenses sociales. Il faut être sérieux ... Alors, on fait quoi et comment pour que des solutions, acceptables par une population devenue largement assistée (les 6 sur 10), soient mises en œuvre ? C'est le dilemme des vrais responsables politiques, ceux qui sont dans l'héritage du Général de Gaulle, soucieux de la cohésion de la nation.

Dans les analyses à effectuer, l'INSEE a donc le mérite de nous expliquer qu'<u>il y a une « redistribution simple » mais aussi une « redistribution élargie »</u> qui comprend l'apport des services publics. Et bien évidemment, c'est aussi une source de besoins de financement. Sans vouloir ouvrir un nouveau champ d'étude, précisons que c<u>ela pose indirectement la question de la privatisation des services publics en Europe</u>, au regard de leur contribution à la réduction des pauvretés. Vaste sujet que le Parlement européen et d'autres acteurs ont d'ailleurs abordé<sup>15</sup>. Un point à prendre en compte dans l'étude de ce que l'on nomme le « Modèle social européen » que nous aborderons un peu plus tard. Et au passage, une politique de privatisation qui illustre la doctrine néolibérale de l'UE.

## 1.6.4 Mais quelles sont les causes à l'accroissement de la pauvreté?

Au vu du coefficient de Gini et de l'ampleur de la redistribution pour corriger les inégalités, il serait tentant pour un commentateur néo-marxiste - et beaucoup ne s'en privent pas - de fustiger la répartition des richesses dans notre pays, du moins dans sa composante flux de « revenus ». Les récents examens de la loi de Finance pour 2025 nous en ont apporté beaucoup d'exemples.

#### a) Concentration accrue des patrimoines

Or, c'est la concentration des patrimoines, et les produits financiers qui en sont dégagés par leurs détenteurs, qui posent la question d'une meilleure répartition des richesses. En 2017, les 500 Français les plus riches détenaient une fortune équivalente à 20 % du PIB. En 2022, soit au bout de cinq années, ils en ont 45 % !<sup>16</sup>.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> « Les services publics dans l'Union Européenne : retrouver la puissance publique » Fondation Jean Jaurès mai 2024 et « Les effets de la libéralisation des services publics - services d'intérêt général » - P. Bauby. Aout 2019. On lira également avec intérêt « La régulation des services publics en Europe et ses effets sur la qualité des prestations, l'emploi et les conditions de travail » de Karsten Schneider - Centre d'information et de recherche sur l'Allemagne contemporaine

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> C'est ce que démontre la dernière étude de l'INSEE d'octobre 2024 sur les revenus et le patrimoine des Français : les inégalités se jouent plus sur le patrimoine que sur les revenus.

Cette situation, objectivé par les enquêtes de patrimoine, doit être reliée à la financiarisation de notre économie, sous la poussée du néolibéralisme. En effet, la « richesse nette », telle qu'évaluée par les marchés financiers, a augmenté beaucoup plus vite que le PIB et que les revenus.

C'est là une rupture importante avec les antécédents historiques. Avant 2000, la valeur des actifs évoluait généralement en harmonie avec le PIB. Or, depuis 2000, ce lien ne se vérifie plus : <u>la croissance économique a été modeste depuis 20 ans, alors que les valorisations patrimoniales et plus globalement les actifs au bilan des entreprises ont fortement augmenté.</u>

Ce qui explique sans doute le débat actuel en France, qui plus est parfaitement légitime, sur la fiscalité des successions, en ce compris l'assurance-vie. Ce qui conduit certains à gauche à vouloir tout surtaxer. Mais ce type d'approche idéologique, la « surtaxation », toujours dans la philosophie du « bouc émissaire », comporte deux dangers certains :

- d'une part, casser la « fibre entrepreneuriale » dont nous avons bien besoin dans notre pays pour créer des richesses ;
- et, d'autre part, freiner de facto les investissements de croissance indispensables à la France pour se réindustrialiser.

Car pour réindustrialiser notre pays, ce n'est pas l'Etat, très endetté qui peut financer cette opération nécessaire pour retrouver les chemins de la croissance. L'appel à l'épargne privée pour relancer l'industrie de la Défense le démontre. Il faut donc à la fois protéger le capital et mieux rémunérer le travail. Il s'agit donc d'être très prudent dans les mesures fiscales et de trouver le juste milieu. Cela nous renvoie à la fameuse courbe de Laffer qui tend à démontrer que l'accroissement des taux d'imposition se traduit, au-delà d'un certain seuil, par un amoindrissement des recettes fiscales.

Si notre pays dispose d'une épargne importante<sup>17</sup>, elle n'est pas de nature financière ou très peu (7,3% en 2023 et probablement vers 8 % en 2024) et ne sert pas à la modernisation des entreprises, en particulier des PME. Il y des freins socio-culturels d'une majorité de ménages par rapport à la Bourse, des contraintes bureaucratiques, des réticences de patrons face au partage du pouvoir dans leur entreprise, etc.

Ce qui nous permet de faire le lien avec une autre cause de la pauvreté que nous avons déjà évoquée : la désindustrialisation. Le lecteur verra que c'est un sujet que nous aborderons sous différents angles, parce qu'il est fondamental pour le redressement de notre économie et, par là-même, la soutenabilité des dépenses de protection sociale.

b) La désindustrialisation de la France a produit de la pauvreté et mis en tension la protection sociale.

En effet, une autre explication à la pauvreté, et peut-être la plus importante, pourrait résider dans la forte réduction de notre base industrielle. Celle-ci a entraîné de nombreux sinistres économiques et sociaux dans les territoires, conduisant à un appauvrissement certain de leur population.

Entre 1995 et 2015, près de la moitié des usines et un tiers des emplois industriels ont disparu, laissant de nombreuses régions sinistrées. Le taux d'emploi s'est orienté par force sur le secteur tertiaire à faible

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Il faut prendre en considération que dans le taux d'épargne des ménages figure le remboursement en capital des crédits immobiliers.

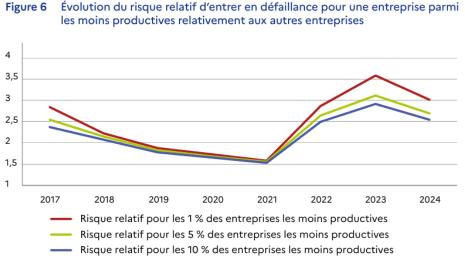
ou moyenne valeur ajoutée, avec des taux de productivité relativement bas. L'Allemagne a connu cette situation depuis plusieurs années et cela risque de s'amplifier avec les fermetures d'usine en cours outre-Rhin et les délocalisations envisagées, notamment vers les Etats-Unis et la Chine.

Alors que les pouvoirs publics français agissent pour réindustrialiser le pays, l'on doit malheureusement observer que ce mouvement est relativement lent, et que le contexte actuel va plutôt en sens inverse, à l'exception de l'effort souhaité pour renforcer l'industrie de la Défense.

Il fait constater à regret que depuis 2024, nous fermons plus d'usines que nous n'en ouvrons. Le nombre faillites a également augmenté dans de nombreux secteurs. Avec 66.422 entreprises qui ont souffert d'une défaillance en 2024 (liquidations et redressements), l'année a été l'une des pires depuis 2009. Pour 2025, L'Observatoire BPCE envisage déjà une légère augmentation des défaillances, à environ 68.000.

Si d'aucuns avancent que c'est finalement la contrepartie de la préservation des entreprises dites « zombies » par les aides de l'Etat, il n'en reste pas moins que ces faillites concernent en majorité les PME et les ETI, et non des moindres comme Caddie, Duralex ou encore Le Coq Sportif.

A l'appui de la thèse liquidation des « zombies », les études économétriques tendent à montrer qu'effectivement, l'augmentation du nombre d'entreprises défaillantes s'accompagne d'une augmentation de l'écart de productivité avec le reste de l'économie indépendamment des effets de structure 18.

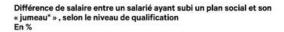


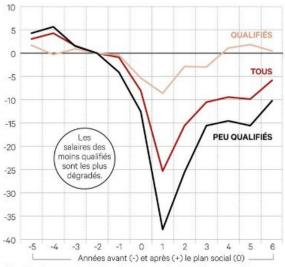
Source: bases Bodacc et FARE: calculs DGE sur le champ des unités légales d'au moins un salarié.

Bien évidemment, ces défaillances vont produire une augmentation du chômage et donc alourdir le poids des dépenses sociales. Mais cela va aussi entraîner des conséquences à long terme, et des inégalités salariales au sein mêmes des secteurs touchés par la crise. En fait, <u>les effectifs peu qualifiés sont directement touchés, ce qui augmente leur précarité et leur pouvoir d'achat</u>, ainsi que le montre le graphique suivant des Echos.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Cf. « Comment expliquer l'augmentation des faillites d'entreprises ? » - Les Thémas de la DGE février 2025

# L'impact d'un plan social sur les salaires





\*Travaillant dans une entreprise du même secteur et de même taille avec un salaire et une ancienneté comparable.

SOURCES: CEPII, INSEE

Les Echos

Pour clore ce second article, force est de constater que notre pays doit faire face à une situation en apparence inextricable. Du fait de notre taux de redistribution (« élargie » ou pas), de notre tissu économique faiblement productif aujourd'hui et qui résulte de notre désindustrialisation décidée par le patronat, du vieillissement naturel de la population qui se conjugue à un taux de natalité en baisse, de notre propension à nous endetter pour maintenir un certain niveau de pouvoir d'achat des ménages, etc. Mais notre pays a connu des situations similaires dans son histoire. Cependant, ce n'est pas à coup de serpette sur les dépenses sociales en proportion du PIB que nous pourrons mobiliser le pays pour s'engager dans les efforts à accomplir. La France peut se redresser par la projection d'une vision ainsi que je l'ai indiqué dans un article précédent. Et par le renforcement de la cohésion nationale autour d'un pacte républicain encourageant la responsabilité et le partage équitable des richesses créées. Nous verrons qu'il y a des motifs d'espoirs dans les prochaines publications.